

**PROCÈS-VERBAL DE LA 286<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE  
À L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DE  
RADISSON, LE MERCREDI 15 JANVIER 2020, À 19 H 2.**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

**Personnes présentes :**

M. Daniel Bellerose, président  
M. Sébastien Lebrun, conseiller  
M. André Marcotte, conseiller  
M<sup>me</sup> Suzanne Pelletier, conseillère (conférence téléphonique)  
M<sup>me</sup> Manon Provencher, conseillère

**IL Y A QUORUM**

M<sup>me</sup> Annie Juteau, officière municipale adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, M. Vincent Forget, Directeur du Service de la Sécurité incendie.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h 2.

2020-286-1

**Mot de bienvenue — Adoption de l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER , SÉBASTIEN LEBRUN,  
DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE,  
IL EST RÉSOLU :**

R2020-01-001

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant

1. Mot de bienvenue – Adoption de l'ordre du jour
2. Correspondance – entrante - *POINT D'INFORMATION*
3. Correspondance – sortante - *POINT D'INFORMATION*
4. Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés
5. **SERVICE DU GREFFE ET LÉGISLATION**
  - 5.1 Modification de la résolution R2014-07-305, signataires transaction à la SAAQ
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Abrogation de la résolution R2018-03-028, vacances annuelles - *RÉSOLUTION*
7. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 7.1 Vente du lot 502, subdivision – 2 - *RÉSOLUTION*
8. **VARIA**
  - 8.1 Remise de la plaque de félicitations – François Charette
9. Dépôt de rapports – *POINT D'INFORMATION*
10. Responsables de dossiers – *POINT D'INFORMATION*
11. Période de questions
12. Levée de la séance

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2020-286-2

**CORRESPONDANCE**

Le président informe les personnes présentes de la correspondance reçue.

2020-286-03

**CORRESPONDANCE**

Le président informe les personnes présentes de la correspondance sortante.

2020-286-04

**Approbation des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées**

R2020-01-002

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 394 582.51 \$ au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2020-286-5

**SERVICE DU GREFFE ET LÉGISLATION**

2020-286-5.1

**Modification de la résolution R2014-07-305 désignation de deux (2) représentants municipaux – Signataires à la Société de l'assurance automobile du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la signature de documents relatifs à une transaction d'immatriculation ne constitue qu'une procédure administrative ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner Mme Éline Tremblay assistante-trésorière et Mme Annie Juteau officière municipale adjointe au lieu de Mme Éline Tremblay assistante-trésorière et Mme Katrine Dallaire représentants à titre de responsables de ces transactions auprès de la SAAQ ;

R2020-01-003

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉSIGNER** Mme Éline Tremblay, assistante trésorière et Mme Annie Juteau, officière municipale adjointe au lieu de Mme Éline Tremblay assistante-trésorière et Mme Katrine Dallaire comme représentantes de la Localité de Radisson, dans quelque transaction gérée par la Localité de Radisson devant être effectuée auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, dans la mesure où ces transactions ne constituent qu'une procédure administrative ;

**D'AUTORISER** Mme Éline Tremblay, assistante trésorière et Mme Annie Juteau, officière municipale adjointe, au lieu de Mme Éline Tremblay assistante-trésorière et Katrine Dallaire à signer pour et au nom de la Localité de Radisson, tout document relatif à quelque transaction concernant la Localité auprès de la SAAQ.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2020-286-6

**SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

2020-286-6.1

**Abrogation de la Résolution R2018-03- 028 -Vacances annuelles-  
Modalités d'application**

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une refonte de la politique des ressources humaines en 2020, et que ce volet sera discuté;

R2020-286-004

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :**

**D'ABROGER** la résolution R2018-03-028, concernant les modalités d'application des vacances annuelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-286-7

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

2020-286-7.1

**Vente du lot 502 -subdivision -2- – Adresse civique 149 Jolliet**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution R2010-07-40 concernant la vente de terrain résidentiel établit que :

Au cours de l'année qui suit la date de la résolution du Conseil local de vendre le terrain, le terrain acquis doit être organisé en vue d'un usage déterminé selon le règlement 76 et ses amendements relatifs aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

Le non-respect des conditions définies au paragraphe précédent rendra la vente caduque, c'est-à-dire résolue ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 298 et suivant du Code civil du Québec, la Localité a la capacité requise pour aliéner tout bien de son patrimoine.

R2020-286-005

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**DE VENDRE** le lot 502 -subdivision- 2- à la compagnie Duchesne Sentier Inc., (Duchesne Kapatakan), afin de doter le terrain d'un immeuble et permettre l'aménagement paysager du terrain et/ou d'installer un garage ou un cabanon selon le Règlement 76 et ses amendements relatifs aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement de construction du Gouvernement Régional D'Eeyou Istchee Baie-James.

**DE VENDRE** sans la garantie légale, à Duchesne Sentier inc., (Duchesne Kapatakan), libre de toutes charges, privilèges ou hypothèques quelconques, à l'exception de servitude en faveur d'Hydro-Québec, et/ou servitude pour les égouts et aqueduc en faveur de la Localité de Radisson, s'il y a lieu, les immeubles désignés ci-après au prix de vente, incluant les taxes, inscrit ci-dessous payable à la Localité de Radisson;

- 12 décembre 2019 : Séance ordinaire de l'ARBJ par visio conférence
- 18 décembre 2019 : Conférence téléphonique avec Hydro-Québec pour le projet résidences sur la rue James
- 14 janvier 2020 : Séance plénière du Conseil local de Radisson
- 15 janvier 2020 : Séance ordinaire du Conseil local de Radisson

2020-286-11

**Période de questions**

Q : Mme Anne-Sophie Girard-Potvin demande si ça serait envisageable de mettre une zone à vitesse réduite dans le temporaire ?

R : Le président affirme que la situation sera prise en main rapidement. Il prend l'engagement au nom du Conseil, de rencontrer le responsable de la Sureté du Québec de la Localité.

Q : M. Bertrand Godin demande s'il y a eu un suivi concernant la plainte qu'il a fait au mois d'octobre ?

R : Dans un premier temps vous avez eu je crois un accusé de réception. Par la suite le dossier a été traité du côté administratif.

Q : M. Godin demande quelle est la suite ?

R : Il y a eu une rencontre.

Q : Est- ce vous avez parlé du règlement ?

R : Nous l'avons regardé et il y a une ambiguïté dans le règlement municipal.

Q : M. René Racette demande s'il peut déposer une correspondance adressée au Président ? La lettre demande sa démission et est appuyée par une pétition contenant près de 70 signatures.

R : Le président prend acte de la demande. Il répond à M. Racette qu'il est en milieu de mandat et qu'il a donc encore près de deux ans pour réfléchir à la demande des citoyens.

Q : Mme Nancy Pelletier demande où en est le dossier du camion à ordures ?

R : Le président explique qu'il y aura affichage et que les soumissionnaires auront 30 jours pour nous répondre. Ensuite nous allons ouvrir les soumissions et le fournisseur aura 180 jours pour nous livrer le camion à ordures.

Q : M. Aurèle Gravel demande s'il y avait déjà eu un devis de fait ?

R : Entre le moment où le devis a été fait et l'appel d'offres, le conseil n'a pas statué. Le camion à vidanges était dans le plan triennal avant que j'entre en poste. Même s'il est dans le plan triennal, il faut qu'il y ait une commande de faite parallèlement entre la direction générale et les membres du Conseil mais elle n'a pas été faite.

Q : Mme Potvin-Girard demande si les conteneurs à vidanges seront relocalisés pour la période estivale ?

R : Les conteneurs à vidanges sont installés de façon provisoire pour accommoder les citoyens. Au printemps s'il faut les relocaliser, nous le ferons.

Q : Mme Geneviève Gauthier demande pourquoi le 180 jours de livraison pour le camion à vidanges ?

R : C'est une loi du Gouvernement du Québec. Il doit y avoir un délai minimum à respecter.

Q : M. Aurèle Gravel demande pourquoi ne pas utiliser le camion à vidanges de la GREIBJ ?

R : Le camion du GREIBJ n'est plus en condition de marche lui non plus.

Q : Mme Charrette demande si le conducteur du camion de Chisasibi aura besoin d'une escorte jusqu'à la fin de son mandat ?

R : Il est important que le conducteur, qui n'est jamais le même, ait quelqu'un avec lui pour s'assurer que les conteneurs sont bien vidés partout. Oui il y a des coûts qui s'y rattachent.

**La Conseillère Suzanne Pelletier avise les citoyens que le document remis à M. Bellerose, sera vérifié par les membres du Conseil et qu'il y aura suite à ce sujet.**

Q : Mme Judy Boissonault demande pourquoi les procès-verbaux n'apparaissent plus sur le site de la Localité ?

R : Le président répond que cela fait partie des dommages collatéraux.

Q : M. Michel Côté demande s'il est possible d'avoir l'ordre du jour avant les séances ?

R : Je vais en parler avec les membres du Conseil.

Q : Combien coûte la location du camion à vidanges de Chisasibi ?

R : J'aurais aimé que ce soit M. Michel Roy qui réponde à cette question. C'est probablement entre 100.00 \$ et 200.00 \$ / heures à partir du moment où il part de Chisasibi.

Q : Combien d'heures pour faire le tour des conteneurs ?

R : Mme Annie Juteau répond que c'est environ 6 heures.

Q : Mme Judy Boissonault demande quand le vétérinaire vient à Radisson ?

R : Le vétérinaire vient les 21, 22 et 23 février, un communiqué vous sera transmis dans les casiers postaux.

Q : M. Gravel demande si le document qui a été déposé auprès du président est public ?

R : Je ne sais pas s'il est public mais sûrement que M. Racette peut vous donner une copie.

Q : M. Godin demande s'il est possible d'avoir une copie du règlement concernant les laisses pour les chiens.

R : Le président lui répond qu'il en recevra une copie.

2020-286-12

**Levée de la séance**

R2020-01-006

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON  
PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER  
ANDRÉ MARCOTTE,**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit levée à 19 h 32.

---

Daniel Bellerose  
Président  
Localité de Radisson

---

Élaine Tremblay  
Officière municipale par intérim  
Localité de Radisson

---

Johanne Lacasse  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James